L'ÉCHO DU CRJ

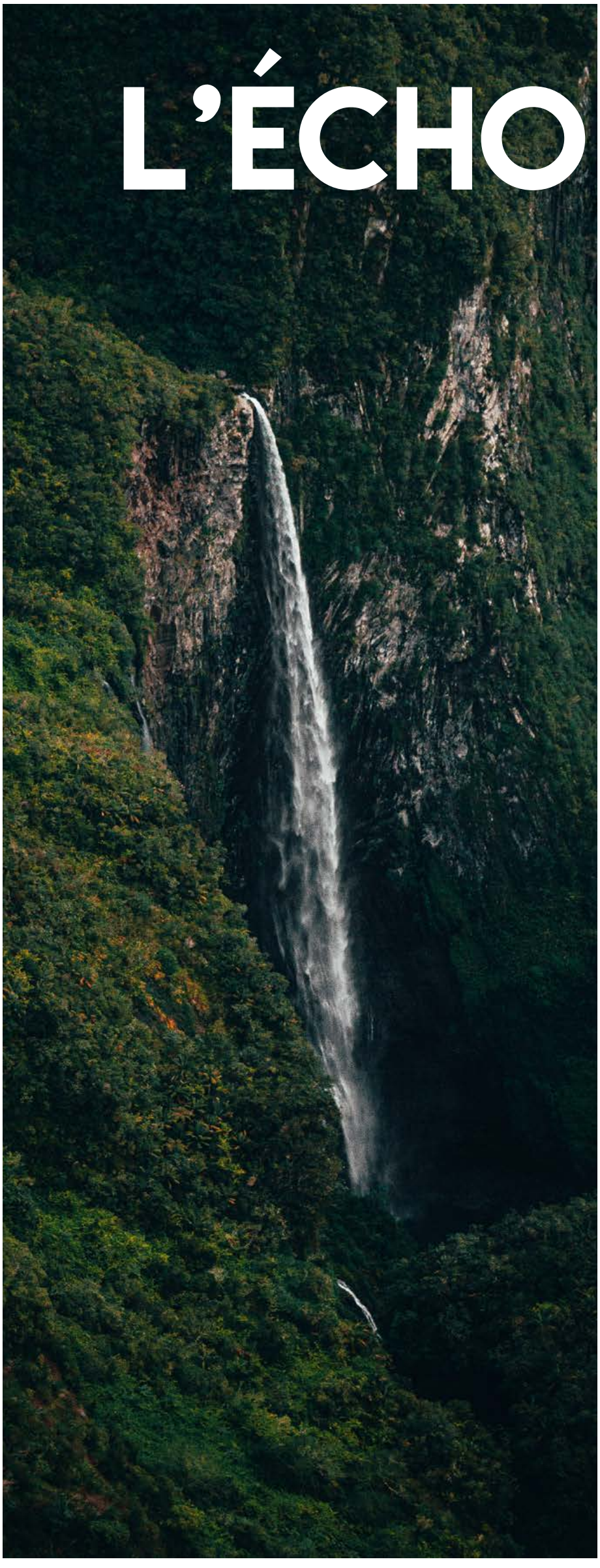

LA REVUE DU CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AOÛT À DÉCEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Centre de Recherche Juridique

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

LA VIE DU LABORATOIRE

Le semestre dernier avait commencé sur les chapeaux de roues avec un premier colloque dès la fin du mois d'août et s'est achevé de façon toute aussi intense.

Les manifestations scientifiques ont été nombreuses et ont permis d'attraire, sur des thèmes aussi variés que le corps humain, les changements climatiques, le droit et la justice en contexte ou encore les institutions de la Vème République, les violences intrafamiliales ou conjugales, etc., un public de professionnels venus échanger avec les universitaires de notre centreetnosinvités. Les chercheurs de notre équipe ont en outre eu à cœur d'accompagner la tenue de manifestations scientifiques dans les pays voisins de la zone océan Indien (Rodrigues, Seychelles, Madagascar).

Ce semestre a également été marqué par des publications d'actes de colloques (Réforme des contrats spéciaux) ou de rapports (coutume dans l'océan Indien, Accès au droit et maintien dans les lieux des séniors) qui offrent au Centre de Recherche Juridique une visibilité sur notre territoire et au plan national.

La fin d'année civile 2022 a encore été l'occasion de soutenances de thèses. En 2022, trois doctorants du Centre de Recherche Juridique ont soutenu leurs travaux consacrés à la préférence locale (Mathieu CARNIAMA), à la double imposition en droit interne (Yannick JAGLALE) ou encore à l'application de la lex contractus à Madagascar (Gabriel ALIASSE). Tous nos vœux de réussite pour la suite de leur parcours professionnel !

J'adresse tous mes remerciements aux membres du laboratoire – enseignants chercheurs et doctorants – pour leur implication au quotidien… Mission accomplie pour ce 2ème semestre 2022 résolument intense ! Je n'oublie pas que cette vitalité de notre équipe d'accueil ne s'épanouit que grâce au soutien sans faille de la Faculté de Droit et d'Économie et de ses personnels administratifs.

Qu'il me soit permis de vous souhaiter une très belle année 2023. Je formule le voeux que cette année nouvelle qui débute soit riche en projets scientifiques stimulants.

Bonne rentrée à tous !

Cathy Pomart

Directrice du Centre de Recherche Juridique

SOMMAIRE

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

ZOOM SUR UN JEUNE CHERCHEUR : SACHA RIZZO

- *Interview*

LES MANIFESTATIONS DÉDIÉES AUX JEUNES CHERCHEURS

- *Séminaire dédié aux ouvrages de référence*
- *Séminaire de rentrée des doctorants*

LES SOUTENANCES DE THÈSE

- *Mathieu CARNIAMA La préférence locale*
- *Autres soutenances des doctorants du CRJ en 2022*

LES NOUVEAUX DOCTORANTS DU CRJ

- *Annick Surya RANDRIANARISOA*
- *Natacha RATSIMARIJAONA*
- *Fabrice DÉLIENCOURT*

CYCLE DE CONFÉRENCES

- *Poursuite du cycle de conférences "Droit et épistémologie"*
- *Démarrage d'un cycle de conférences "Violences sexuelles et droit pénal"*
- *Agenda du prochain semestre*

ACTIVITÉS DU SEMESTRE ÉCOULÉ AOÛT-DÉCEMBRE 2022

- *Colloque – Bilan des 20 ans de la loi Kouchner du 4 mars 2002*
- *Colloque - Changements climatiques, dérèglements juridiques ?*
- *Participation à La Nuit du Droit, édition 2022*
- *Colloque international aux Seychelles - changement climatique, développement durable et règlement durable des litiges*
- *Colloque relatif au 20ème anniversaire de l'accès de Rodrigues au statut constitutionnel d'autonomie régionale*
- *Cycle de conférences de M. Jean-Louis DEBRÉ*
- *Conférence "La loi 3DS" : rupture ou continuité du droit des collectivités territoriales ?*
- *Poursuite du cycle de conférences "Droit de l'Outre-mer"*
- *Meeting "Inter-university Research Network of the Outermost Regions", Université des Açores*
- *Journées "La coutume dans l'océan Indien"*
- *Atelier échanges Groupe de Recherche Action VIF. Supports et techniques d'évaluation, cohérence des parcours de prise en charge*
- *Communication au colloque international "Pour un nouveau droit des Outre-mer du XXIe siècle", Conseil départemental et CUFR de Mayotte*
- *Intervention "Les sanctions en droit des contrats" dans le cadre des Ateliers du droit des obligations*

LES OUVRAGES / LES PUBLICATIONS

- *Publication des actes du colloque La réforme des contrats spéciaux*
- *Publication du Rapport La place de la coutume à Mayotte*
- *Autres publications signalées*
- *On en parle ... Le Dictionnaire juridique des outre-mer à l'honneur*

AGENDA DU 1ER SEMESTRE 2023

- *Poursuite des séminaires de politiques publiques dans le cadre du programme de recherche Les politiques publiques à La Réunion : gouverner l'ultrapériphérie*
- *Colloque consacré au 10ème anniversaire de la loi du 17 mai 2013*

PARTENARIATS

- *Concours de mémoires 2022 organisé par la LexOI*

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

L'ÉCHO DU CRJ N°10

ZOOM SUR UN JEUNE CHERCHEUR : SACHA RIZZO

doctorant en droit privé et sciences criminelles

SUJET DE THÈSE : LE CONTRÔLE CONCRET DE PROPORTIONNALITÉ

ET LE JUGE JUDICIAIRE

Dir : Pr Pascal PUIG, Université de La Réunion et Pr Sylvie CIMAMONTI, Université d'Aix-Marseille

INTERVIEW

QU'EST CE QUI T'A AMENÉ À TE LANCER DANS L'AVENTURE DE LA THÈSE ?

En Master 2, j'ai suivi un parcours recherche qui m'a beaucoup plu. J'hésitais à passer le concours de la magistrature mais l'expérience du mémoire m'a donné l'envie de me lancer en thèse. Sylvie CIMAMONTI, ma directrice de mémoire, m'a encouragé à poursuivre mes réflexions de recherche, ce qui a été le déclic. Comme je gardais, en outre, un très bon souvenir de mon expérience de tuteur, j'ai eu envie d'expérimenter l'activité d'enseignement et de recherche.

COMMENT AS-TU ÉTÉ CONDUIT À TRAVAILLER SUR LE CONTRÔLE DE PROPORTIONNALITÉ ?

Ce sujet m'a été proposé par Sylvie CIMAMONTI parmi d'autres sujets en Master 2. Le contrôle de proportionnalité a retenu mon attention alors que je suivais un parcours de recherche en droit pénal. Après avoir travaillé un an sur le sujet en Master 2, j'ai décidé de poursuivre ma réflexion car les enjeux véhiculés étaient, à mon sens, très intéressants. À ma demande, Pascal PUIG a accepté de m'encadrer aux côtés de Sylvie CIMAMONTI.

POURRAIS-TU EXPLIQUER EN QUELQUES MOTS TON TRAVAIL DE THÈSE ?

Le contrôle concret de proportionnalité révèle un changement de paradigme du droit français. Depuis quelques années, la Cour de cassation s'est appropriée un contrôle effectué par la Cour européenne des droits de l'homme donnant la possibilité au juge d'apprécier les conséquences de l'application de la loi.

Avec ce nouveau contrôle, le juge peut écarter une loi s'il estime que, au regard des faits particuliers de l'affaire qui lui est soumise, son application porterait une atteinte disproportionnée aux droits et libertés fondamentaux du justiciable. Celle-ci n'est alors mise à l'écart qu'au cas d'espèce et demeure dans l'ordre juridique. Sa compatibilité abstraite n'est pas remise en cause.

Le changement de paradigme consiste en un éloignement de la philosophie légaliste sur laquelle s'est bâtie la pensée juridique et l'activité judiciaire au XIXe siècle. Le développement de la motivation et la remise en cause du syllogisme judiciaire alimentent cette tendance nouvelle qui invite à redéfinir la place du juge et les rapports entre la loi et la jurisprudence.

Avec de déploiement de ce contrôle du concret de proportionnalité, ce sont aussi des enjeux de pouvoir qui se révèlent. Sur le modèle anglosaxon, le juge assume un rôle décisif dans la cité et prétend incarner le pouvoir judiciaire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE TA THÈSE ? ES-TU FINANCÉ ?

J'ai eu la chance d'obtenir un contrat doctoral les trois premières années et un contrat d'ATER la quatrième année.
J'ai aussi donné des travaux dirigés chaque année en complément de mon activité de recherche.

CETTE ANNÉE JE METS EN PLACE UN CYCLE DE CONFÉRENCES AVEC NASHA PATEL (DOCTORANTE AU CRJ) SUR LA QUESTION DES VIOLENCES SEXUELLES. NOTRE IDÉE EST DE DÉVELOPPER LA RÉFLEXION PÉNALE À L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION. DANS LE CADRE DE CE CYCLE, IL S'AGIT DE FAIRE INTERVENIR DES PROFESSIONNELS (POLICIERS, PSYCHIATRES, PARQUETIER, ASSOCIATIONS) POUR CROISER LEUR REGARD AVEC CELUI DES UNIVERSITAIRES ET FAIRE AINSI AVANCER LA RÉFLEXION SUR LES VIOLENCES SEXUELLES.

COMMENT VIS-TU L'EXPÉRIENCE DE LA THÈSE ?

Je vis très bien l'expérience de la thèse. J'aime construire ma réflexion sur mon sujet tout en prenant le temps de mettre en perspective ma réflexion par d'autres lectures et centres d'intérêts. Je n'ai jamais autant progressé intellectuellement que depuis que je suis en thèse. Il s'agit d'un temps précieux pour réfléchir sur le droit dans une perspective transversale.

J'ai, par ailleurs, la chance d'appartenir à un laboratoire dans lequel je me sens extrêmement bien mais aussi d'aller régulièrement à Aix-en-Provence, où se trouve ma codirectrice, ce qui me permet notamment d'accéder à des ressources plus importantes. Ces deux ambiances de travail participent à créer un climat très propice à la réflexion. Je trouve aussi très intéressant d'évoluer dans deux laboratoires différents.

J'ai toujours aimé confronter les cadres et les manières de penser le droit. Mon parcours en est l'illustration puisque j'ai été formé dans trois universités différentes. L'expérience de la thèse me permet de poursuivre cette dynamique d'ouverture.

AS-TU ENTREPRIS D'AUTRES ACTIVITÉS EN PARALLÈLE DE LA THÈSE ?

En plus d'assister aux nombreuses manifestations organisées par le laboratoire, j'ai donné des travaux dirigés et rédigé quelques commentaires d'arrêt à la RJOI.

Cette année je mets en place un cycle de conférences avec Nasha PATEL (doctorante au CRJ) sur la question des violences sexuelles. Notre idée est de développer la réflexion pénale à l'Université de La Réunion. Dans le cadre de ce cycle, il s'agit de faire intervenir des professionnels (policiers, psychiatres, parquetier, associations) pour croiser leur regard avec celui des universitaires et faire ainsi avancer la réflexion sur les violences sexuelles.

QUELS SONT TES PROJETS APRÈS LA THÈSE ?

J'aimerais beaucoup emprunter la voie universitaire après avoir soutenu ma thèse. Je souhaiterais donc présenter la qualification et candidater à un poste de maître de conférences.
J'aimerais aussi compléter mon expérience universitaire en m'immergeant dans la pratique en devenant avocat.

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

LES MANIFESTATIONS DÉDIÉES AUX JEUNES CHERCHEURS

SÉMINAIRE DÉDIÉ AUX OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

24 NOVEMBRE 2022

Le séminaire dédié aux ouvrages de référence est organisé pour permettre aux doctorants et aux enseignants-chercheurs d'échanger à propos d'œuvres qui font autorité tant dans la doctrine qu'en droit positif, mais aussi à propos d'œuvres dont l'approche méthodologique est utile à la recherche en droit.

Deux ouvrages ont été présentés à l'occasion de la troisième édition du séminaire

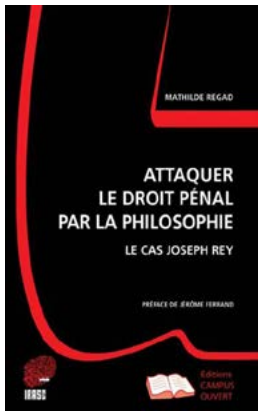

Attaquer le droit pénal par la philosophie - Le cas de Joseph Rey, de Mathilde REGAD présenté par Nasha PATEL, doctorante en droit privé et sciences criminelles.

Numérique et grandes notions du droit privé : la personne, la propriété, le contrat, d'Emmanuel NETTER présenté par Radji LORRAINE, doctorante en droit privé et sciences criminelles .

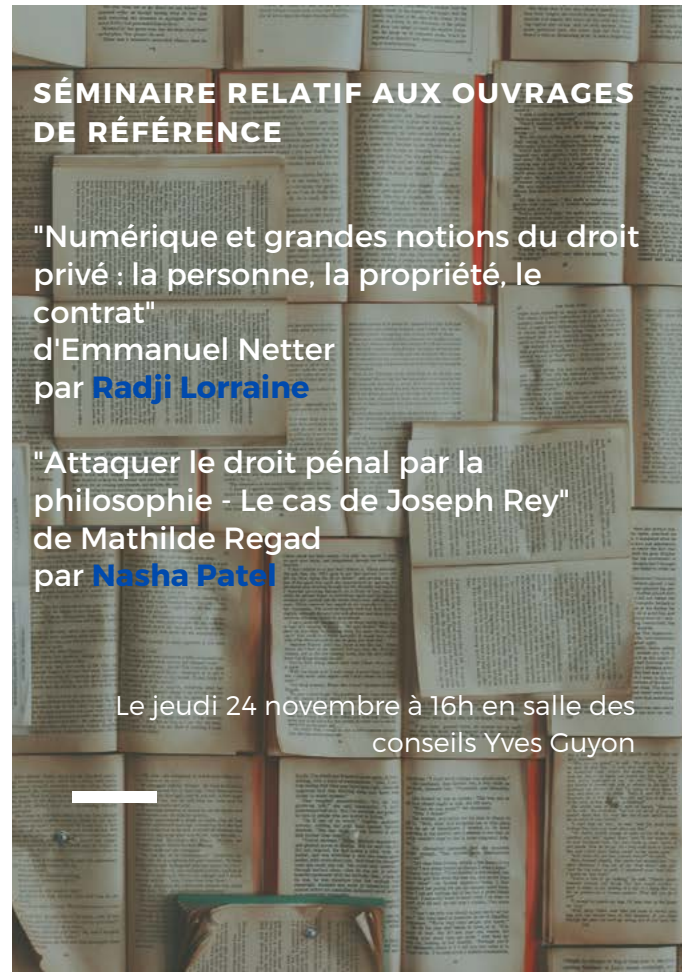

SÉMINAIRE DE RENTRÉE DES DOCTORANTS

20 SEPTEMBRE 2022

Le séminaire de rentrée doctorale s'est tenu sur le thème de la valorisation de la recherche.

Nicolas ALARCON, référent science ouverte à l'Université de La Réunion, est intervenu sur la valorisation de la production scientifique à l'ère de la science ouverte. Ont notamment été abordés les thèmes de la diffusion en *open access* des résultats de recherche avant et après la soutenance de doctorat.

Romain OLLARD, Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers, a quant à lui abordé la question de la valorisation de la production scientifique à l'oral.
Ont été évoqués les thèmes de la communication avec les membres de jury de thèse et avec les comités de recrutement.

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

LES SOUTENANCES DE THÈSE

MATHIEU CARNIAMA
LA PRÉFÉRENCE LOCALE

dir. Pr. Mathieu MAISONNEUVE, 31 Oct. 2022

Le 31 octobre 2022, Mathieu CARNIAMA a soutenu sa thèse de doctorat en droit, intitulée La préférence locale, devant un jury composé de :

- Mathieu MAISONNEUVE, Pr de Droit public,
  Aix-Marseille Université (directeur de thèse) ;
- Virginie DONIER, Pr de Droit public,
  Université de Toulon (rapporteure) ;
- Carine DAVID, Pr de Droit public,
  Université des Antilles (rapporteure) ;
- Olivier DESAULNAY, Pr de Droit public,
  Université de La Réunion (examinateur) ;
- Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN, Pr de Droit public,
  Université de Bordeaux (examinateur et Président du Jury).

À L'ISSUE DE LA SOUTENANCE, LE JURY LUI A DÉLIVRÉ LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT, ASSORTI DE SES PLUS VIVES FÉLICITATIONS, D'UNE AUTORISATION DE PUBLICATION EN L'ÉTAT ET DE SES ENCOURAGEMENTS À FAIRE LE NÉCESSAIRE EN VUE DE CETTE DERNIÈRE.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

La préférence locale est une question sensible. Elle fascine ceux qui la revendiquent. Elle crispe ceux qui la rejettent. Dans l'ordre juridique français, cette mesure de faveur s'assimile comme une discrimination positive porteuse d'un différencialisme territorial. En un sens, la préférence locale serait le phénomène juridique où convergent les limites respectives des principes d'égalité et d'indivisibilité de la République. La préférence locale serait donc par nature suspecte. L'objectif de la thèse s'inscrit en rupture de ces prémices. La préférence locale peut se concilier avec le modèle républicain, universaliste et indivisible français. À cet effet, il convenait, en premier lieu, d'identifier les traits caractéristiques de la préférence locale. Cette étape a permis de révéler que la préférence locale, comme toute discrimination positive, est porteuse de fonctions typiques : à la fois légitimes et subversives. Néanmoins, ses bénéficiaires restent atypiques. La préférence locale est moins qu'une préférence ethnique, mais plus qu'une préférence territoriale. En second lieu, il convenait de s'intéresser au régime applicable. À ce titre, la préférence locale se caractérise par une forme de dualité. Son intégration repose, d'abord, sur une habilitation constitutionnelle positive. Dans ce cas, la préférence locale relève, dans une certaine mesure, de la compétence du pouvoir local. Elle repose, ensuite, sur une habilitation constitutionnelle négative. Dans ce cas, la préférence locale relève, par principe, de la compétence du pouvoir central. Ces régimes d'intégration interrogent les apories du modèle républicain qui, tout en reconnaissant, aisément, un droit de préférence locale, peine à réaliser un droit à la préférence locale.

AUTRES SOUTENANCES DES DOCTORANTS DU CRJ EN 2022

Le 6 décembre, à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Yannick JAGLALE, *Contribution à une théorie générale de la double imposition en droit interne*

Le jury de soutenance a réuni :

- *Mireille MARTEAU-PETIT, Pr de Droit privé, Université de La Réunion (directrice) ;*
- *Thibaut ASSART, Pr de Droit privé, Université Paris-Dauphine (rapporteur) ;*
- *Ariane PERIN-DUREAU, Pr de Droit privé, Université de Strasbourg (rapporteur) ;*
- *Florence DEBOISSY, Pr de Droit privé, Université de Bordeaux (examinatrice) ;*
- *Daniel GUTMANN, Pr de Droit privé, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (examinateur).*

Le 7 décembre, à l'Université de La Réunion
Gabriel ALIASSE, *L'application de la lex contractus à Madagascar*

Le jury de soutenance a réuni :

- *Jean-Baptiste SEUBE, Pr de Droit privé, Université de La Réunion (co-directeur de thèse) ;*
- *Loulla CHAMINAH, Pr de Droit privé, Université de Majunga (co-directrice de thèse) ;*
- *Anne PÉLISSIER, Pr de Droit privé, Université de Montpellier (rapporteur) ;*
- *Julien THERON, Pr de Droit privé, Université de Toulouse (rapporteur) ;*
- *Pascal PUIG, Pr de Droit privé, Université de La Réunion (examinateur) ;*
- *Élise RALSER, Pr de Droit privé, Université de La Réunion (examinatrice).*

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

LES NOUVEAUX DOCTORANTS DU CRJ

ANNICK SURYA RANDRIANARISOA

LA PROTECTION DE LA PARTIE FAIBLE EN DROIT MALGACHE (DROIT PRIVÉ)

Dir. Jean-Baptiste SEUBE, Pr de droit privé, Université de La Réunion (cotutelle en cours)

Candidature pour un financement INTERREG auprès de la Région Réunion (en attente de réponse)

La tendance du droit contractuel moderne est la protection de la partie faible contre l'arbitraire du plus fort.
En France, les récentes réformes en droit des contrats, en 2016 et en 2018, mêlent subtilement défense du contractant vulnérable et promotion de l'équilibre contractuel. En droit malgache, la loi sur la théorie générale des obligations adoptée en 1966, bien qu'elle ait été en avance à son époque, semble désormais déphasée par rapport aux besoins de la pratique.
La loi sur la protection des consommateurs n'étant pas d'une grande aide vu sa jeunesse. En effet, dans la pratique, des cas de déséquilibres contractuels demeurent esquivés ou ignorés par le droit malgache. D'où la question de savoir comment le juge malgache va procéder pour rétablir l'équilibre du contrat, peut-il le réviser ?

Notre thèse se propose de faire un état des points forts et des lacunes du droit malgache dans le cadre de la protection de la partie faible, tout en s'attachant aux enseignements du droit comparé, notamment le droit français et le droit mauricien, afin de proposer des solutions meilleures que celles déjà existantes.

Le caractère multidisciplinaire et novateur de cette thèse représente sa force d'attractivité.

Elle embrasse l'étude de divers types de contrats, impliquant l'étude de plusieurs branches du droit, notamment le contrat de consommation, le contrat de transport, le contrat d'assurance, le contrat de bail, le contrat de travail, le contrat bancaire, etc.

NATACHA RATSIMARIJAONA

LE DEVOIR D'INFORMATION MÉDICALE À L'AUNE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : APPROCHE DE DROIT COMPARÉ FRANCO-MALGACHE (DROIT PRIVÉ)

Dir. Pascal PUIG, Pr de droit privé, Université de La Réunion et Ravaka ANDRIANAIVOTSEHENO, Pr à l'Université d'Antananarivo (cotutelle en cours)

E-santé, télémédecine, santé connectée, sont des expressions qui étaient encore inconnues il y a quelques décennies. Et pourtant, aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer ces nouveaux modes de pratique médicale.

En effet, l'apparition des nouvelles technologies nous a progressivement engagés à nous imprégner de la pratique de la santé numérique et à en apprécier nous-mêmes les aspects utiles et bénéfiques de son usage. Tel est le cas de la télémédecine informative, grâce à laquelle les informations médicales sont désormais à portées de nos claviers.

Qu'il s'agisse de se renseigner sur une pathologie, de comprendre un diagnostic, de choisir un traitement ou d'en connaître les risques, les nouvelles technologies constituent une source pléthorique et incontournable d'informations de santé pour les individus. Toutefois, son rôle d'informateur en santé par substitution est à l'origine de nouvelles questions de différents ordres, intéressant à la fois la dynamique de la relation médicale, la redistribution des rôles entre médecin, patient et nouvelles technologies autour de l'information médicale ainsi que la détermination de la responsabilité qui en découlerait.

Dans cette thèse, il conviendra de réfléchir sur l'évolution croisée du devoir d'information médicale et de la médecine algorithmique, de mettre en lumière les enjeux du phénomène de la télémédecine informative, et enfin d'identifier un mode d'encadrement juridique pour renforcer les droits français et malgache face à l'avènement de cette nouvelle discipline de droit médical qui se dessine.

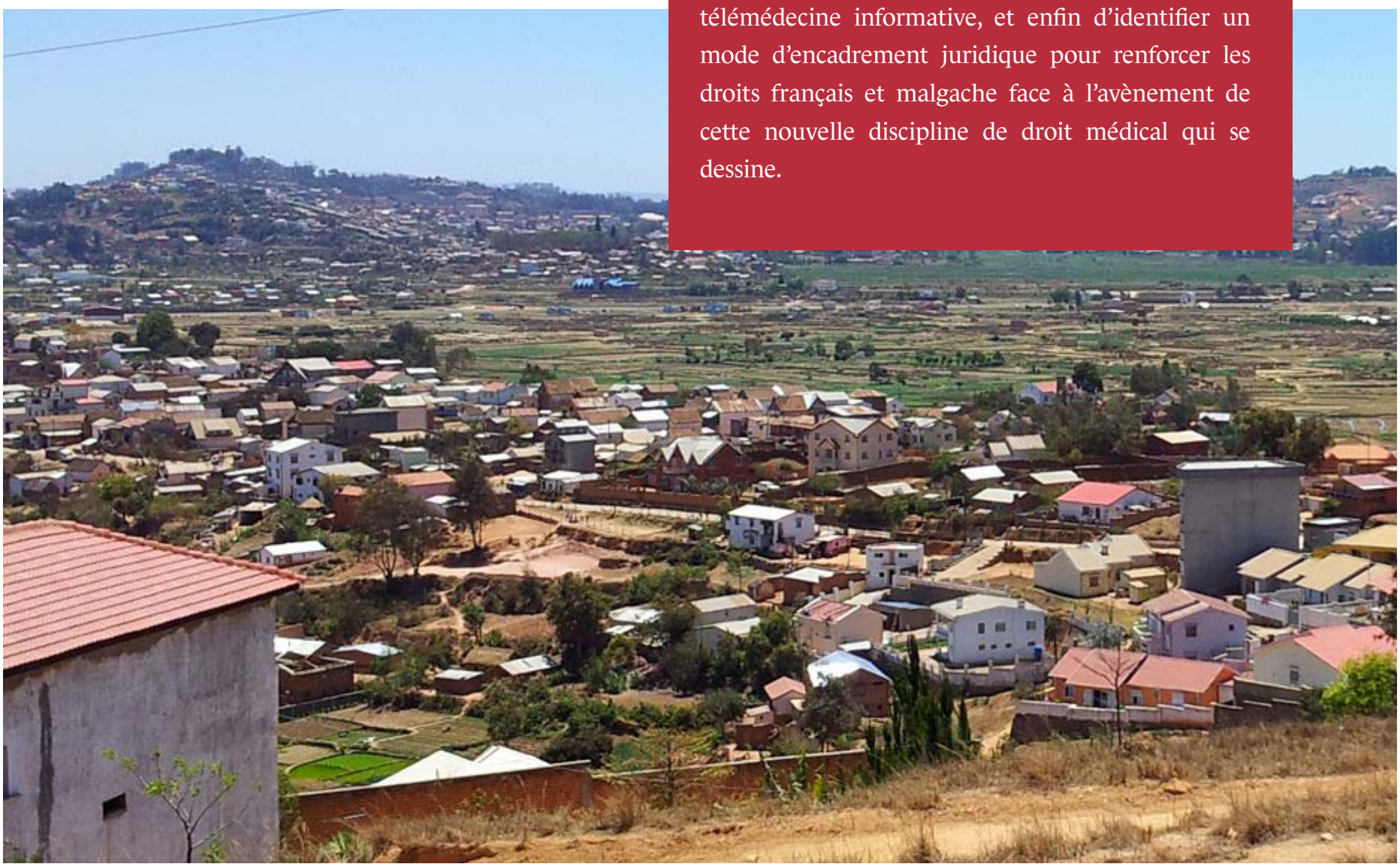

Candidature pour un financement INTERREG auprès de la Région Réunion (en attente de réponse)

FABRICE DÉLIENCOURT

LA FISCALITÉ INCITATIVE : PREMIÈRES INTERROGATIONS D'UN JEUNE CHERCHEUR (DROIT PRIVÉ)

Dir. Mireille MARTEAU-PETIT, Pr de droit privé, Université de La Réunion

Ces dernières décennies ont vu émerger une nouvelle forme de fiscalité dite « incitative» à travers, pour ne citer que quelques exemples, l'écofiscalité (avec l'émergence du principe du pollueur-payeur), les taxes comportementales (droit de consommation sur les tabacs, droits indirects sur les alcools, contribution sur les boissons sucrées...) avec pour objectif commun la santé publique et les quelques 470 réductions et crédits d'impôts aujourd'hui stigmatisés et intégrés dans la catégorie des « niches fiscales », au service de desseins divers.

En quoi cette fiscalité incitative se distingue-t-elle du commun des impôts et des taxes ? La principale différence tient à ses objectifs. Là où l'impôt est usuellement défini comme le moyen pour l'État de collecter les ressources qui lui permettront de financer l'exercice de ses fonctions régaliennes, ou encore d'assurer une redistribution des revenus (DDHC, art. 13), la fiscalité incitative vise, quant à elle, à modifier les comportements des agents économiques.
Plus concrètement, la fiscalité incitative peut prendre deux formes : soit celle d'un nouvel impôt pesant sur des activités ou des comportements que l'on souhaite décourager en les rendant moins attractifs (l'incitation revêtant alors un caractère négatif, la fiscalité est dite dissuasive ou désincitative) ; soit celle de taux réduits ou d'une exonération, d'une déduction ou d'une réduction d'impôt (pouvant aller jusqu'au crédit d'impôt) existant ou créé pour l'occasion (l'incitation est alors positive).

La fiscalité incitative, est une terminologie retenue par la jurisprudence constitutionnelle qui désigne l'ensemble des dispositifs fiscaux (impôts et taxes mais aussi exonération, crédits d'impôts voire modulations de cotisations…), utilisés par les pouvoirs publics pour inciter les redevables à adopter des comportements conformes à des objectifs d'intérêt général. Alors que cette fonction n'a absolument pas été envisagée par les Constituants, le Conseil constitutionnel en reconnait aujourd'hui la validité « dès lors que les mesures incitatives sont fondées sur des critères objectifs et rationnels en fonction des buts recherchés », à travers le prisme du principe d'égalité et selon une formule désormais bien ancrée:
« le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce que soient établies des impositions spécifiques ayant pour objet d'inciter les redevables à adopter des comportements conformes à des objectifs d'intérêt général, pourvu que les règles qu'il fixe à cet effet soient justifiées au regard des dits objectifs ».

La fiscalité incitative s'avère donc un « phénomène » avéré et pourtant, à notre connaissance, aucune réflexion générale n'a porté sur le sujet, même si la bibliographie s'avère étoffée dans certains domaines (fiscalité environnementale, santé publique, niches fiscales…). Les interrogations sont pourtant multiples en concerneront tant le concept que le régime.

DU CÔTÉ DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

CYCLE DE CONFÉRENCES

POURSUITE DU CYCLE DE CONFÉRENCES "DROIT ET ÉPISTÉMOLOGIE"

ORGANISÉ PAR CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT, MCF EN DROIT PRIVÉ ET VANILLE RULLIER DOCTORANTE EN DROIT PUBLIC

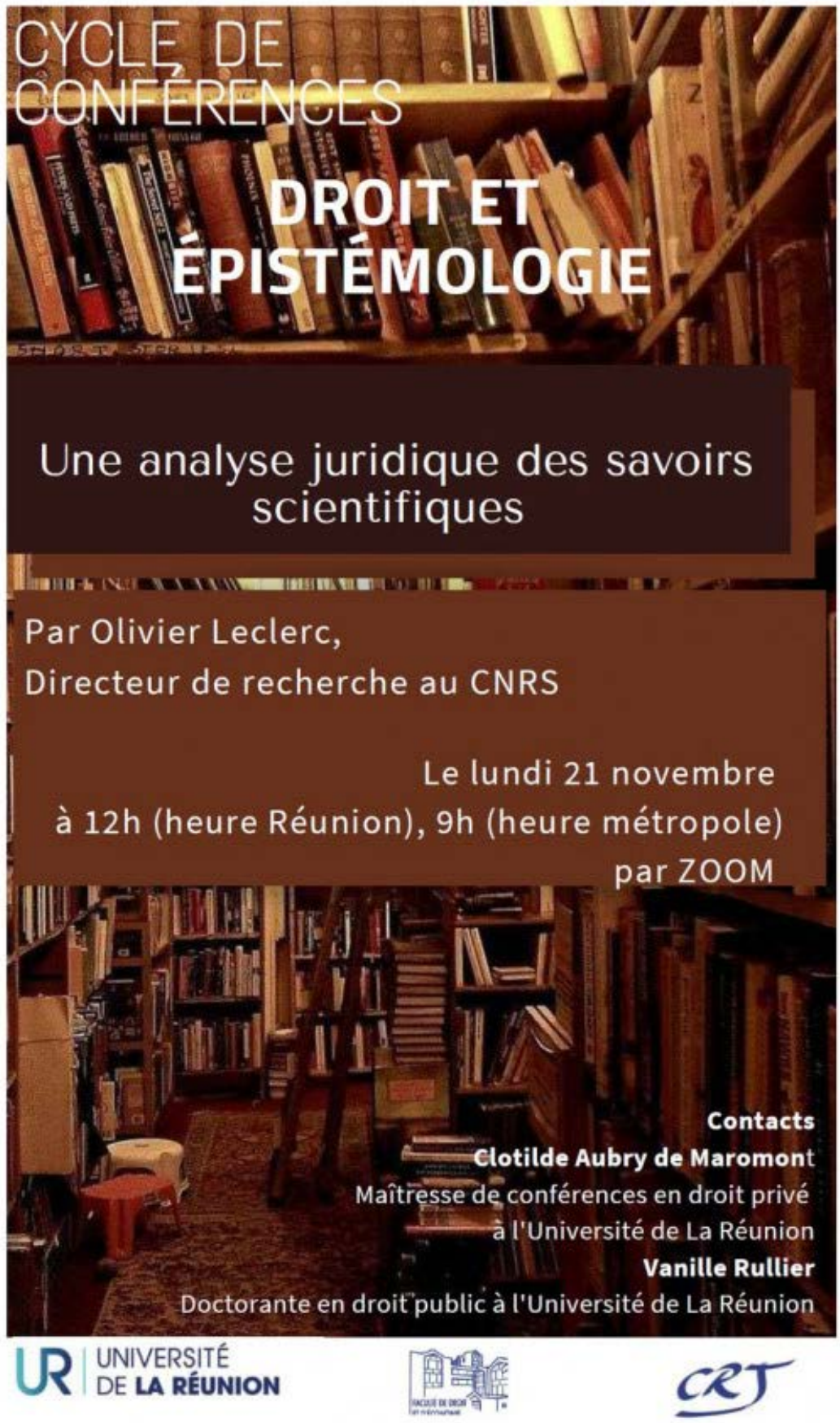

DÉMARRAGE D'UN CYCLE DE CONFÉRENCES "VIOLENCES SEXUELLES ET DROIT PÉNAL"

organisé par Nasha PATEL et Sacha RIZZO, doctorants en droit privé, CRJ, coordonné par Cathy POMART, Directrice du CRJ, Université de La Réunion

L'idée d'approfondir ce sujet est née d'un constat : les interventions législatives ne cessent de se succéder mais de nombreuses difficultés demeurent encore et toujours. Face à cette matière en perpétuelle mutation, le Droit tente de réagir. Y parvient-il néanmoins ?

Le présent cycle de conférences aurait pour objectif d'aborder avec des professionnels de différents horizons quelques problématiques anciennes (mais toujours d'actualité)
et contemporaines en lien avec les violences sexuelles. Trois d'entre elles retiendront particulièrement notre attention.

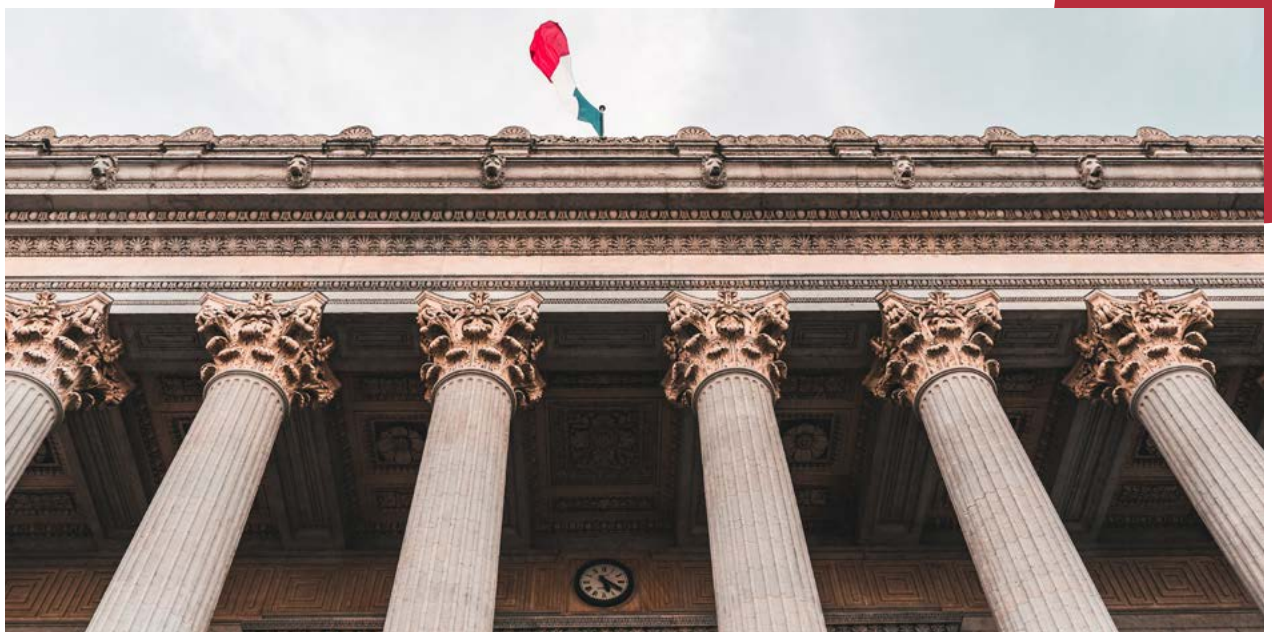

1ère conférence – Le consentement (février 2023) :
La question du consentement est à la fois primordiale et une source indéniable de difficultés indéniable (caractérisation, preuve, prescription…).

2ème conférence – Le silence (mars 2023) :
Le silence est un véritable obstacle à la détection et à la poursuite des violences sexuelles. Il retarde voire empêche également toute intervention auprès des auteurs et des victimes. Il peut émaner de la victime elle-même (peur des représailles, emprise, inceste, amnésie traumatique, tabou lié à la situation conjugale…), de tiers ayant connaissance des faits (famille, collègues…), voire d'institutions (Églises, fédérations sportives…). Il s'agira de revenir sur les outils mis en place pour briser ce silence et d'en mesurer les apports concrets.

3ème conférence – Les nouvelles technologies (avril 2023) :
Pléthore de nouvelles formes de violences sexuelles émergent dans le sillage des nouvelles technologies et introduisent avec elles leur lot de complications (preuve, détermination de l'auteur des faits / des complices, dématérialisation du lieu de l'infraction et ses conséquences telles que la détermination de la loi applicable, confrontation des cultures, liberté de parole / inconséquence, sentiment d'être intouchable…). Il sera intéressant de revenir sur leur appréhension tant par le législateur que par le juge.

Pour toute information, contacter : nasha.patel@univ-reunion.fr

AGENDA DU PROCHAIN SEMESTRE

SÉMINAIRE DES DOCTORANTS
ANIMÉ PAR SÉBASTIEN PIMONT ET VINCENT FORRAY, PROFESSEURS DE DROIT À L'ÉCOLE DE DROIT DE SCIENCES PO

28 FÉVRIER - 2 MARS 2023

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé, Université de La Réunion.

L'ÉCHO DU CRJ N°10

ACTIVITÉS DU SEMESTRE ÉCOULÉ AOUT-DECEMBRE 2022

COLLOQUE – BILAN DES 20 ANS DE LA LOI KOUCHNER DU 4 MARS 2002

REPENSER LE RAPPORT AU CORPS HUMAIN, 29 AOÛT 2022

Dans le prolongement de réflexions engagées notamment à la faveur de l'ouvrage collectif *Corps humain, technologies et Droit*, un colloque a été organisé le 29 août. Cette manifestation célébrant le vingtième anniversaire de la loi Kouchner a proposé de repenser le rapport au corps humain.

Une réflexion sur l'effectivité des droits consacrés en 2002 et la nécessité d'imaginer de nouveaux droits conduit à envisager - avant toute chose - de donner ou redonner du sens aux règles et aux principes issus de la loi Kouchner.

L'éthique de la relation du soignant vis-à-vis du patient mais également les devoirs du patient à l'égard de son corps et du professionnel de soins ont été discutés.

Cette rencontre a permis de croiser le regard de juristes et celui de soignants et a mis en lumière les nouveaux équilibres à promouvoir.

Les échanges fructueux ont permis de saisir l'importance de ces occasions de partage et annoncent de futurs rencontres.

COLLOQUE - CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DÉRÈGLEMENTS JURIDIQUES ?

16 SEPTEMBRE 2022

Dir. Cathy POMART, MCH HDR en droit privé et Olivier DUPÉRÉ, MCF en droit public, Université de La Réunion

L'enjeu de cette manifestation était de s'intéresser aux tensions juridiques qu'occasionnent les changements climatiques.

Il s'est agi tout d'abord d'aborder les pressions qui s'exercent sur notre droit afin qu'il évolue et s'adapte aux changements climatiques (influence de l'Union européenne, risque d'actions en responsabilité dirigées contre les états au titre de leurs négligences dans la lutte contre le réchauffement climatique, risque de sanctions pénales).

Dans un second temps, est venu le temps de la réflexion sur les impacts de la lutte contre le dérèglement climatique : protection des droits fondamentaux d'une part et atteintes possibles aux droits subjectifs des individus (notamment au droit de propriété) d'autre part.

Cette manifestation a également permis des réflexions sectorielles en lien direct avec des problématiques clefs pour notre territoire (enjeux climatiques et propriété privée ; enjeux climatiques et propriété publique ; dérèglement climatique et aménagement du territoire ; changement climatique et service public ; dérèglement climatique et développement durable : les réponses de la commande publique ; enjeux climatiques et transports durables).

Ce colloque a permis de réunir de nombreux membres associés du Centre de Recherche Juridique et à renforcer le lien du CRJ avec ces membres et leurs différents centres métropolitains de rattachement.

Ainsi, ont fait le déplacement :

- Didier BLANC, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ;
- Rémy CABRILLAC, Pr de droit privé, Université de Montpellier ;
- François CAFARELLI, MCF en droit public, Université Clermont Auvergne ;
- Grégory KALFLÈCHE, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ;
- Jonas KNETSCH, Pr de droit privé, Université de Paris I ;
- Mathieu MAISONNEUVE, Pr de droit public, Université Aix Marseille ;
- Ferdinand MÉLIN SOUCRAMANIEN, Pr de droit public, Université de Bordeaux ;
- Romain OLLARD, Pr de droit privé, Université de Poitiers.

Les actes de ce colloque seront publiés courant 2023 par l'Institut francophone pour la justice et la démocratie (collection « Colloques et Essais) avec le concours du Centre de droit économique et du développement Yves SERRA de l'Université de Perpignan.

PARTICIPATION À LA NUIT DU DROIT, ÉDITION 2022

4 OCTOBRE 2022

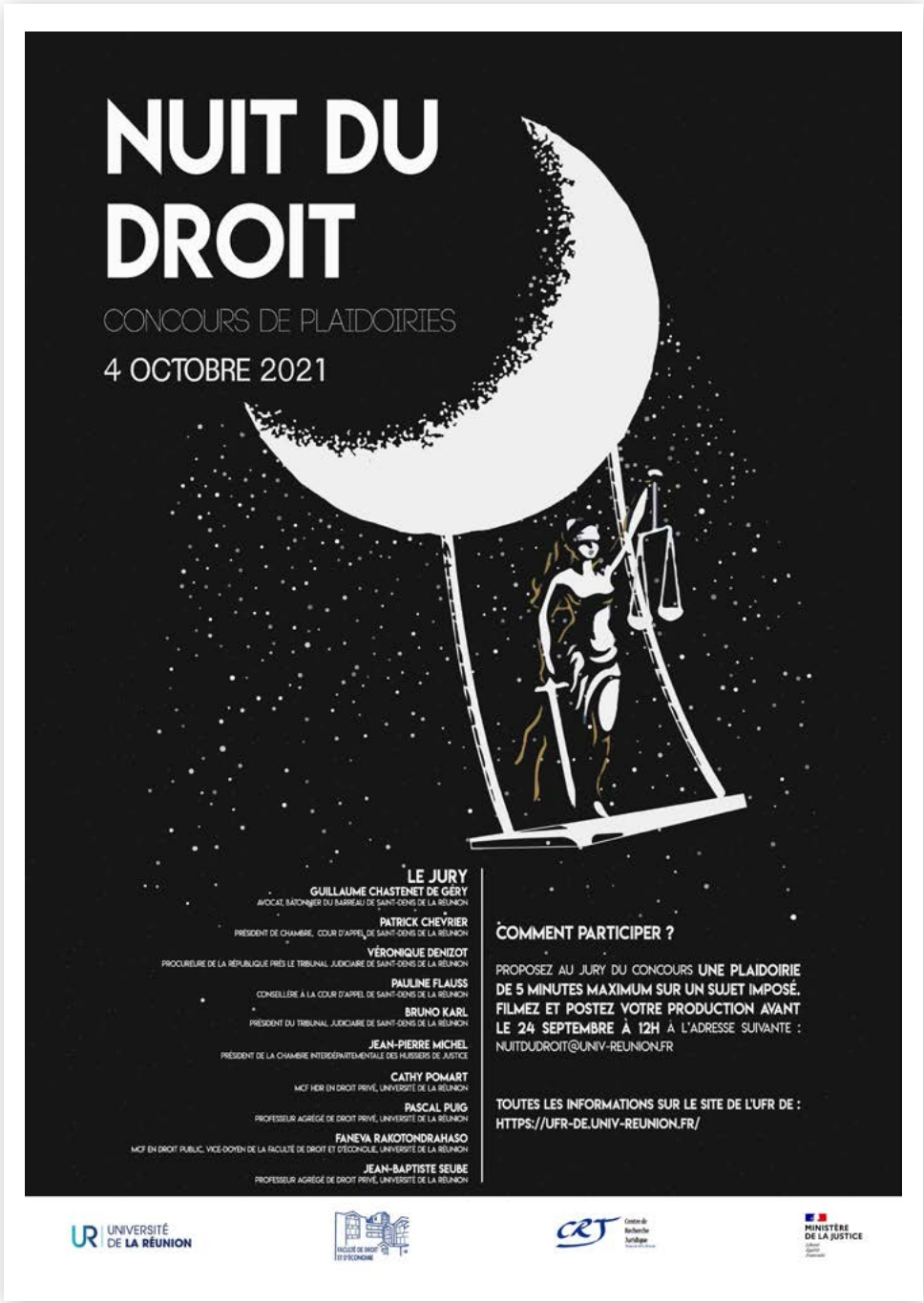

Cette année encore, La Réunion s'est mobilisée pour participer à cet événement national. Forte des précédentes éditions qui ont connu un très beau succès auprès des professionnels du secteur, des étudiants et du grand public, La Réunion a fait, cette année encore, de cette manifestation une belle occasion d'échanges et de révélation de talents et de vocations.

Le Centre de Recherche Juridique et la Faculté de Droit et d'Économie se sont impliqués dans l'organisation de cet évènement et notamment dans le portage et l'animation d'une conférence débats ainsi que du concours d'éloquence.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

4 OCTOBRE 2022, 17H

Le thème national de La Nuit du Droit cette année était « Le Droit contre la guerre ». Les étudiants en droit de la Licence au Master ont été sollicités pour un concours de plaidoiries. Ils ont envoyé une vidéo de 5 minutes avec leur prestation au jury du concours. Les lauréats de chaque niveau d'études ont été invités à venir plaider en direct le soir de La Nuit Du Droit.

Les sujets :

1ère année de Licence en droit : Existe-t-il un droit à la paix ?

2ème année de Licence en droit : Le droit, une arme de guerre ?

3ème année de Licence en droit : Le droit enterre-t-il la hache de guerre ?

1ère année de Master : Le Droit est-il en guerre ?

2ème année de Master : La guerre des droits ?

Les lauréats :

1ÈRE ANNÉE DE LICENCE : M SAMUEL FRÉDÉRIC ET M QUENTIN MAHO
2ÈME ANNÉE DE LICENCE : MME MÉLANIE RIBOT
3ÈME ANNÉE DE LICENCE : MME ÉMILIE HOARAU ET M ANDRÉ-NICOLAS STRACMAN
1ÈRE ANNÉE DE MASTER : MME MARIE FERTE (MASTER DE DROIT DES AFFAIRES)
2ÈME ANNÉE DE MASTER : MME LÉA NARIANA (MASTER JUSTICE, PROCÈS, PROCÉDURES)

Le jury :

- *Mme Emmanuelle WACONGNE, Présidente du TJ de Saint-Denis de La Réunion ;*
- *M. Bertrand PAGES, Président du TJ de Saint-Pierre de La Réunion ;*
- *Mme Véronique DENIZOT, Procureure de la République, TJ de Saint-Denis de La Réunion ;*
- *Mme Caroline CALBO, Procureure de la République, TJ de Saint-Pierre de La Réunion ;*
- *Maître Laurent PAYEN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Denis de La Réunion ;*
- *Maître Séverine FERRANTE, Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre de La Réunion ;*
- *M. Pascal PUIG, Pr agrégé de droit privé, Université de La Réunion ;*
- *M. Jean-Baptiste SEUBE, Pr agrégé de droit privé, Université de La Réunion ;*
- *M. Faneva RAKOTONDRAHASO, Vice-doyen Droit de la Faculté de Droit et d'Économie, Université de La Réunion ;*
- *Mme Cathy POMART, MCF HDR en droit privé, Université de La Réunion.*

CONFÉRENCE DÉBAT "DROIT ET JUSTICE EN CONTEXTE"

4 OCTOBRE 2022, 15H

Cette conférence a été une occasion intéressante de faire se rencontrer des professionnels et des justiciables / citoyens. L'enjeu était d'actualiser ensemble un diagnostic sur la question de l'accès au droit et à la justice à La Réunion.

Il s'est agi notamment d'aborder les défis particuliers de notre territoire, défis que doivent relever les acteurs du droit et les citoyens notamment les justiciables (insécurité situationnelle du fait de la solennité des institutions, difficulté d'identification des acteurs, obstacle de l'éloignement des institutions, difficultés de communication en raison de la problématique du langage technique (termes juridiques spécialisés) mais également de problématiques linguistiques / langagières et culturelles) mais également de partager un bilan des initiatives d'ores et déjà engagées à La Réunion en réfléchissant ensemble aux critères d'évaluation des initiatives déployées.

Cet échange a été l'occasion d'envisager des pistes de collaboration pour l'avenir et a permis de mesurer les attentes importantes des acteurs de notre territoire, des justiciables et même des étudiants et des lycéens : la sensibilisation et la réflexion sur la question du droit et de la justice en contexte se poursuivront dans les mois à venir.

Conférence organisée par le Centre de Recherche Juridique (Cathy POMART, Directrice) en collaboration avec Laboratoire de recherche sur les espaces créoles et francophones de l'Université de La Réunion (Pr Mylène LEBON-EYQUEM et Mahëva PERMALNAÏCK, doctorante en Sciences de langage), le CDAD-Réunion (Maëva SIMME, Secrétaire Générale) et le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre de La Réunion.

COLLOQUE INTERNATIONAL AUX SEYCHELLES - CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÈGLEMENT DURABLE DES LITIGES

3-6 OCTOBRE 2022

Universités des Seychelles, de Maurice, de La Réunion, de Mayotte, de Paris-Nanterre et Université franco-allemande (UFA).

Participation de Jacques COLOM, MCF HDR en droit public (co-organisateur) et d'Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public, Université de La Réunion.

Cet évènement scientifique fait suite aux conférences coorganisées par l'Université de La Réunion et le CRJ : 2018 sur le Cinquantenaire de Maurice et 2019 sur la Justice climatique à Maurice. Ce colloque international, associant sciences exactes et sciences humaines, complète par les sciences juridiques la recherche académique dans la zone (voir par exemple les différents travaux de la WIOMSA - Western Indian Ocean Marine Science Association).

Il s'est agi de rappeler les dernières avancées en droit international et européen, en droit comparé et de débattre sur les difficultés d'application des normes environnementales dans les systèmes de droits mixtes dotés d'un contrôle de constitutionnalité.

Après cet état des lieux, la conférence a conclu sur la nécessité de mettre en place au plan régional et au plan du continent africain un mécanisme d'arbitrage et de règlement alternatif des conflits en matière environnementale suggérée par l'ancienne Chef juge des Seychelles Mathilda Twomey, en s'inspirant des mêmes mécanismes développés en matière économique et en intégrant la possible participation à un tel mécanisme de la France à travers La Réunion et Mayotte.

Mobilités scientifiques réalisées avec le soutien de la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion

COLLOQUE RELATIF AU 20ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCÈS DE RODRIGUES AU STATUT CONSTITUTIONNEL D'AUTONOMIE RÉGIONALE

12-14 OCTOBRE 2022

Mobilités scientifiques réalisées avec le soutien de la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion.

Ce colloque en l'honneur des 20 ans de la réforme constitutionnelle au sein de la République de Maurice, accordant une certaine autonomie régionale à Rodrigues, a permis de débattre sur l'avenir de l'île dans le respect du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Le débat sur l'étendue de cette autonomie a nourri aussi les échanges. La spécificité de son peuplement (majoritairement composé de descendants d'esclave d'origine africaine), de sa culture créole et de son attachement à la religion catholique explique cette quête d'autonomie.

Universités de Maurice, de La Réunion, de Paris-Nanterre et de Paris Panthéon-Sorbonne

Participation

- Jacques COLOM, MCF HDR en droit public (co-organisateur)
- Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public
- Olivier DESAULNAY, Pr de droit public
- Rémi BARRUÉ-BELOU, MCF en droit public
- Hanna KUREEMUN, doctorante allocataire en droit public, Université de La Réunion

Si les Rodriguais ont pu obtenir des avancées en matière de droit de vote et d'autonomie, il reste des points à questionner : discrimination en matière de procédure pénale, maintien de la tutelle financière, reprise en main par le Premier ministre du portefeuille en charge de Rodrigues et des autres îles extérieures comme Agaléga. Dans cette dernière, l'installation d'une base militaire indienne rappelant l'affaire Diégo Garcia.

Les autorités régionales mettent beaucoup d'espoir envers le tourisme vert et sont d'accord avec la proposition d'installation d'une antenne universitaire à Rodrigues, formulée par le comité scientifique de la conférence.

CYCLE DE CONFÉRENCES DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

Conférence Grand Public
« Les politiques peuvent-ils encore nous faire rire ? »
26 octobre 2022, 17H

Conférence dédiée aux classes Prépa Talents de la Faculté de Droit et d'Économie, « Vivre la laïcité »,
25 octobre 2022, 13H

Conférence de Rentrée solennelle du Master Justice, Procès et Procédures,
« La Constitution de la Vème République, un texte d'avenir »,
27 octobre 2022, 10H

Le dernier né des masters de la Faculté de Droit et d'Économie a eu l'honneur de participer à une conférence et à un moment d'échange privilégié avec son parrain, M. Jean-Louis DEBRÉ en présence des acteurs de cette formation !

Tous nos remerciements aux partenaires de cet événement : l'École des Avocats Réunion-Mayotte, le barreau de Saint-Denis de La Réunion, le barreau de Saint-Pierre de La Réunion, la Chambre Régionale des Commissaires de Justice Réunion-Mayotte, l'Université de La Réunion, la Faculté de Droit et d'Économie et le CRJ !

CONFÉRENCE "LA LOI 3DS" : RUPTURE OU CONTINUITÉ DU DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

31 OCTOBRE 2022

par Virginie DONIER, Professeure de droit public à l'Université de Toulon,

Présidente du conseil scientifique du GRALE,

Le 31 octobre 2022, en amphithéâtre Louis Favoreu de l'UFR Droit et Économie, une spécialiste du droit des collectivités territoriales a échangé sur la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La loi 3DS est le fruit d'un long processus né de la crise des gilets jaunes, mais aussi de la crise sanitaire, avec pour dessein d'accorder plus d'autonomie aux « territoires ». Mais au-delà de l'intitulé de cette loi, le législateur a surtout renforcé les outils de co-administration entre l'État et les collectivités territoriales, à défaut d'avoir procédé à une nouvelle décentralisation. La loi innove peu, qu'il s'agisse de la décentralisation ou de la différenciation, le texte se bornant à rappeler les potentialités du principe d'égalité, lequel n'est nullement synonyme d'uniformité. La question est de savoir quel usage le Parlement fera de ce rappel à l'avenir.

Conférence « La loi 3DS : rupture ou continuité du droit des collectivités territoriales ? », par Virginie DONIER, Professeure de droit public à l'Université de Toulon, Présidente du conseil scientifique du GRALE,

31 octobre 2022

Dir. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public et Faneva RAKOTONDRAHASO, Vice-Doyen de l'UFR Droit et Économie,

Université de La Réunion

POURSUITE DU CYCLE DE CONFÉRENCES “DROIT DE L’OUTRE-MER”

Au titre du dispositif des Prépas Talents du service public, plusieurs conférences d’actualité ont pu être organisées et se sont tenues à l’UFR Droit et Économie. Deux d’entre elles se sont inscrites dans le cycle « droit de l’Outre-mer » du Centre de Recherche Juridique, afin d’approfondir la problématique de l’évolution statutaire des collectivités ultramarines et d’interroger les perspectives d’évolution du droit constitutionnel des outre-mer.

« LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE DU DROIT DE L'OUTRE-MER », 31 OCTOBRE 2022, PAR CARINE DAVID, PROFESSEURE DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES - PÔLE MARTINIQUE

Dir. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public

et Faneva RAKOTONDRAHASO, Vice-Doyen de l’UFR Droit et Économie, Université de La Réunion

Les outils fournis par la révision constitutionnelle de 2003 sur l’organisation décentralisée de la République n’ayant pas répondu aux demandes formulées par certaines collectivités ultramarines, on assiste depuis quelques années à de nouvelles revendications quant à l’évolution du cadre constitutionnel relatif à l’outre-mer, portant notamment sur la disparition de la dichotomie des articles 73 et 74 de la Constitution. « L’appel de Fort-de-France » de mai 2022 est à cet égard symptomatique d’une volonté conjointe des collectivités ultramarines de voir évoluer le cadre statutaire dans lequel elles évoluent et la révision constitutionnelle à venir pour la Nouvelle-Calédonie pourrait être l’occasion d’obtenir cette réforme à moyen terme.

L’AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE », 3 NOVEMBRE 2022, PAR FERDINAND MÉLIN-SOUCRAMANIEN, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX,

Président du conseil d’administration de l’Institut national du service public (INSP),

Président de l’association des juristes en droit des outre-mer (L’AJDOM), Parrain des Prépas Talents du service public

2022-2023 de l’UFR Droit et Économie

Dir. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public

et Faneva RAKOTONDRAHASO, Vice-Doyen de l’UFR Droit et Économie, Université de La Réunion

L’accord de Nouméa du 5 mai 1998 a été conclu pour une « période de vingt années ». Il a été constitutionnalisé au Titre XIII de la Constitution du 4 octobre 1958 sous l’intitulé « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ». Durant cette période, il a permis la mise en place d’institutions locales propres à la Nouvelle-Calédonie (Congrès, Sénat coutumier, gouvernement, provinces, etc.). Il a également organisé des transferts de compétences progressifs et désormais irréversibles de l’État au profit de ce territoire. Alors que cette période transitoire s’achève et que trois référendums d’autodétermination ont eu lieu en 2018, 2020 et 2021 qui ont confirmé la volonté des citoyens intéressés de conserver la Nouvelle-Calédonie sous souveraineté française, se pose la question d’une révision constitutionnelle devant conférer un statut pérenne à ce territoire.

MEETING "INTER-UNIVERSITY RESEARCH NETWORK OF THE OUTERMOST REGIONS", UNIVERSITÉ DES AÇORES

26 ET 27 OCTOBRE 2022

Participation d'Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public, Université de La Réunion

Les 26 et 27 octobre 2022, un *meeting* de grande envergure a été organisé par le Professeur Carlos Eduardo PACHECO AMARAL, titulaire d'une chaire Jean Monnet à l'Université des Açores (« Centro de Estudos Humanísticos », CEHu) et directeur régional des affaires européennes et de coopération extérieure au gouvernement régional des Açores, au Portugal. Ce meeting a réuni, dans l'île de São Miguel, une vingtaine de spécialistes des régions ultrapériphériques de l'Union européenne avec pour double ambition, d'une part de se présenter mutuellement ainsi que leurs axes de recherche et intérêts scientifiques respectifs, d'autre part de fonder un réseau interuniversitaire de recherche des régions ultrapériphériques. Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public à l'Université de La Réunion, a partagé ses travaux de recherche auprès de vingt et un chercheurs de diverses universités (Açores, Antilles - Pôle Martinique - Pôle Guadeloupe, Coimbra, Guyane, Madère, La Laguna, Las Palmas de Gran Canaria, Vérone, Siegen, Lille, Montpellier). Elle a coécrit et cosigné un « Memorandum of understanding : Creation of the Inter-university Research Network of the Outermost Regions », qui laisse augurer de riches coopérations scientifiques entre les membres fondateurs et les partenaires du réseau de recherche REDE RIU-RUP.

JOURNÉES "LA COUTUME DANS L'OCÉAN INDIEN"

17 ET 28 NOVEMBRE 2022

Les 17 et 28 novembre 2022, en partenariat avec le Laboratoire de recherche sur les espaces Créoles et Francophones (LCF) et la Société de législation comparée (SLC), deux journées, financées par l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien (OSOI), ont été consacrées à « La coutume dans l'océan Indien ». Cette manifestation est la suite d'une recherche collective à laquelle le CRJ était pleinement associé portant sur « La place de la coutume à Mayotte », menée pour le ministère de la Justice, dont les travaux ont été présentés lors d'une journée de restitution organisée le 1er juin 2022 au Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte. À l'issue de ces premiers développements, il a paru indispensable d'élargir à la fois le champ disciplinaire et le champ géographique de la recherche, afin d'en saisir toute la richesse.

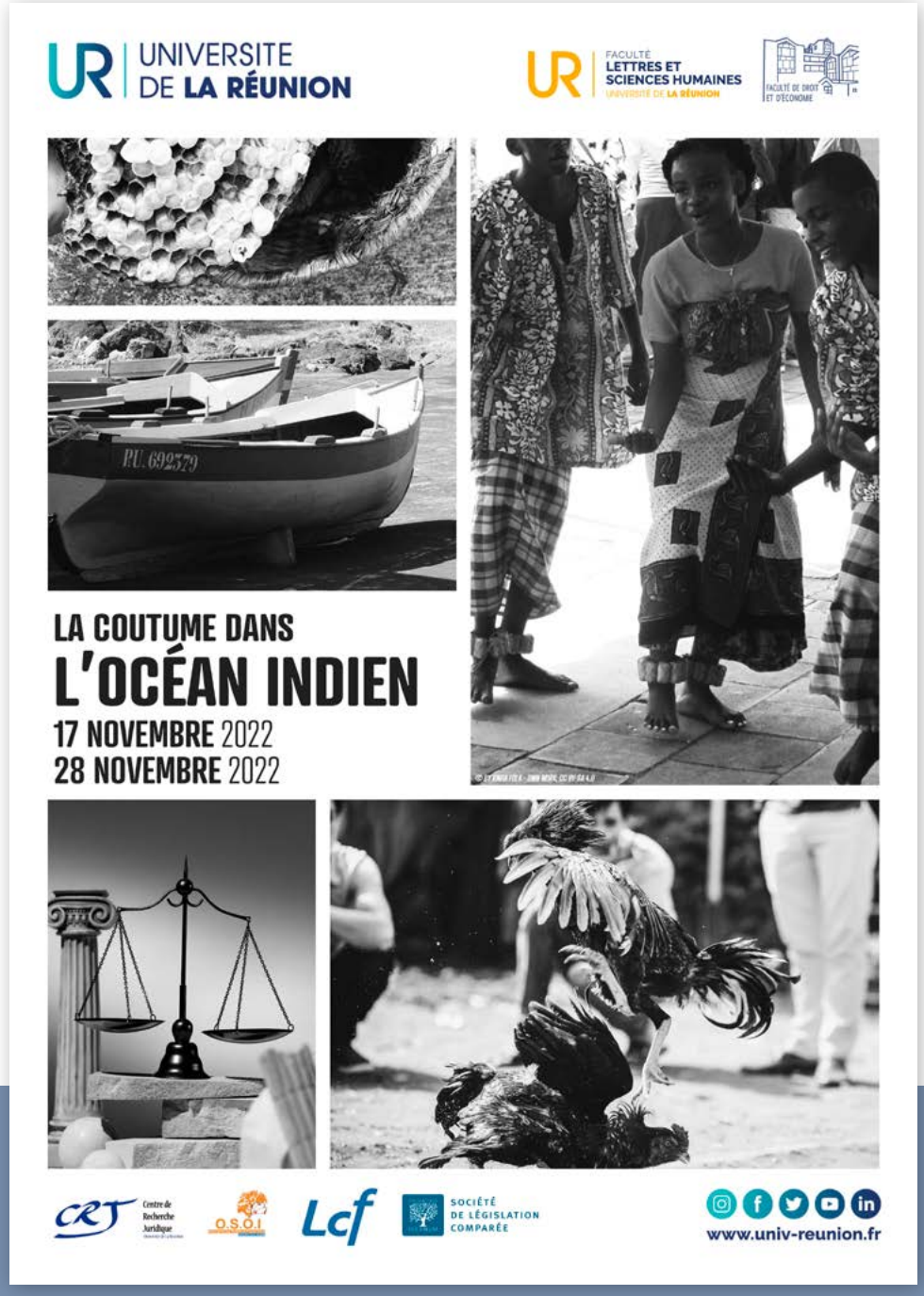

Le choix d'une large palette de champs scientifiques permet de mettre en évidence leur complémentarité : quel est le langage de la coutume et quelles en sont les représentations, quelle expertise les chercheurs ont-ils de la coutume et quel regard peut-on porter sur cette expertise ? quelle est la fonction sociale de la coutume ? La coutume est elle-même un objet de médiatisation et un outil de communication, mais tandis qu'en France, elle se heurte souvent à la loi, dont elle ne prend pas toujours le relais, la coutume est au contraire parfaitement intégrée dans certains systèmes juridiques étrangers.

On s'attachera alors à comprendre les interactions, parfois complexes, entre règles nationales, locales, et coutumières.

Le choix du champ géographique a, quant à lui, paru simple : partie de Mayotte, la recherche devait s'étendre, par cercles excentriques, autour de l'île aux parfums, mais aussi jusqu'aux frontières de l'Inde, en raison des trajectoires migratoires qu'ont emprunté les coutumes.

La présentation de cette recherche s'est déroulée en deux temps, sur deux journées, en deux lieux différents. Le premier à l'Université de La Réunion, et le second à Paris, dans les locaux de la Société de législation comparée. Cette deuxième journée, qui sera inscrite dans le volet « Pays de l'océan Indien » de cette société savante et dont notre collègue Rémi BARRUÉ-BELOU est le président, participe ainsi pleinement au rayonnement national de l'activité de notre laboratoire et de notre université.

Co-organisateurs des deux journées sur « La coutume dans l'océan Indien », Élise RALSER et Rémi BARRUÉ-BELOU se sont rendus à Paris pour le deuxième temps de cette manifestation scientifique, qui s'est déroulé le lundi 28 novembre 2022 dans l'amphithéâtre de la Société de législation comparée.

ATELIER ÉCHANGES GROUPE DE RECHERCHE ACTION VIF. SUPPORTS ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION, COHÉRENCE DES PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

25 NOVEMBRE 2022

Organisatrices : Geneviève PAYET, Réseau VIF ; Cathy POMART, Centre de Recherche Juridique de l'Université de La Réunion ; Hasna PATEL, ORVIFF et Myriam SWARTEBROECKX, Kamaria M'ROIVILI, Bénédicte ABADIE, CRIAVS OI/EPSMR

Un Groupe de Recherche Action s'est constitué en ce milieu d'année 2022 autour de la thématique des violences conjugales ou intrafamiliales. Le constat à l'origine de la démarche est double : celui d'une richesse incontestable des initiatives des professionnels de tous secteurs pour évaluer au mieux les situations de danger, d'emprise, de maltraitance, les risques de récidive, etc. et accompagner de manière optimale les personnes confrontées à la violence subie et agie, mais également celui d'une maturité réelle des pratiques professionnelles de prise en charge des auteurs et des victimes.

Ce groupe interdisciplinaire est né de la volonté de l'ORVIFF (CR-CSUR), du secteur sanitaire et associatif et de l'Université de La Réunion (Centre de Recherche Juridique) de capitaliser sur l'expérience de chacun pour rendre visibles les initiatives déployées en permettant une meilleure interconnaissance et de garantir leur parfaite articulation.

Dans cette optique, une sollicitation a été lancée à l'échelle du territoire réunionnais pour envisager les pratiques professionnelles - modélisées ou non - et pour collecter les supports développés ou utilisés par les professionnels, de leur propre initiative ou à l'invitation des institutions ou de la loi pour évaluer ces situations dramatiques.

La séquence du 25 novembre a été l'occasion – à la faveur de la journée internationale contre les violences faites aux femmes et en présence de Mme Christine TORRES, Sous-Préfète en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse – d'un point d'étape et d'un temps de partage.

- Un point consacré à la présentation du collectif, de la genèse du projet et des objectifs visés,
- Un point d'étape sur la collecte des supports et des méthodes d'approche et d'évaluation des situations de violences intrafamiliales et violences conjugales initiée sur le territoire,
- Un point de projection concernant les pistes d'analyse et perspectives d'exploitation des supports collectés.

COMMUNICATION AU COLLOQUE INTERNATIONAL "POUR UN NOUVEAU DROIT DES OUTRE-MER DU XXIE SIÈCLE", CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET CUFR DE MAYOTTE

8 ET 9 DÉCEMBRE 2022

Par Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public,

Université de La Réunion

Ce colloque a été organisé par Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de conférences HDR en droit public au Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte, avec le soutien scientifique de Jacques ZILLER, Professeur des universités. Il s'est déroulé sur deux journées, les 8 et 9 décembre 2022. La première journée (intitulée « Pour un nouveau droit français des Outre-mer du XXIe siècle ») s'est tenue au Conseil départemental de Mayotte à l'hémicycle Younoussa Bamana, et la deuxième journée (intitulée « Pour un nouveau droit européen des Outre-mer du XXIe siècle ») au CUFR de Mayotte.

Hélène PONGÉRARD-PAYET a été invitée à traiter de « La solidarité des fonds européens à l'épreuve des spécificités des Outre-mer intégrés ».

INTERVENTION "LES SANCTIONS EN DROIT DES CONTRATS" DANS LE CADRE DES ATELIERS DU DROIT DES OBLIGATIONS

ORGANISÉS PAR LE PROFESSEUR J-S BORGHETTI, AU SEIN DU LABORATOIRE DE DROIT CIVIL DE L'UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS, DÉC. 2022.

Par Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Pr de droit privé, Université de La Réunion.

COMMUNICATION "L'ETAT POSTCOLONIAL FRANÇAIS FACE AU DÉTOURNEMENT DES POLITIQUES DE L'EMPLOI PAR LES RÉSEAUX CLIENTÉLAIRES : L'EXEMPLE DE LA RÉUNION"

15 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du séminaire de recherche des laboratoires Les Afriques dans le Monde et Centre Émile Durkheim de Sciences Po Bordeaux,

Par Olivier PROVINI et Damien DESCHAMPS, MCF en Science politique, Université de La Réunion.

Cette communication a été l'occasion d'une présentation des principaux résultats du programme de recherche PPR.

L'ÉCHO DU CRJ N°10

LES OUVRAGES / LES PUBLICATIONS

PUBLICATION DES ACTES DU COLLOQUE LA RÉFORME DES CONTRATS SPÉCIAUX

LA RÉUNION, MAI 2022

Colloque

La réforme des contrats spéciaux

PAR MARIE LEVENEUR-AZÉMAR
Professeur agrégé à l'université de La Réunion

Le 20 mai 2022 s'est tenu à la faculté de droit de l'université de La Réunion, grâce au soutien du Centre de recherche juridique, un colloque sur la réforme des contrats spéciaux. Cette manifestation avait pour objectif de débattre de l'offre de réforme rédigée par le groupe de travail mené par le professeur Philippe Stoffel-Munck, sur demande de la Chancellerie. Ce sont ces textes, rendus publics au cours de l'année 2022 par la Chancellerie, qui ont été au cœur des échanges. Pas moins de trois membres du groupe de travail ayant œuvré à la rédaction de cet avant-projet ont participé à cette journée, offrant des précisions « de l'intérieur » particulièrement éclairantes. Les débats ont également été nourris par les interventions d'universitaires et de praticiens qui ont, par leur expertise et leurs expériences diverses, permis de formuler des interrogations, mais également des propositions de modification des textes de l'avant-projet. Qu'il nous soit permis de les remercier à nouveau pour leur participation stimulante à cette journée scientifique. La richesse des échanges qui se sont tenus tout au long de cette manifestation se retrouve dans les articles de cette publication qui, nous l'espérons, participera à la construction, dans le Code civil, du droit des contrats spéciaux de demain.

- La préparation de l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux, par Philippe Stoffel-Munck • p. 98
- Le point de vue de l'universitaire : l'opportunité d'une réforme, par Isabelle Boisméry • p. 105
- Le point de vue du magistrat : l'opportunité de la réforme, par Vincent Vigneau • p. 109
- Le point de vue de l'avocat : l'opportunité de la réforme, par Guillaume de Géry • p. 112
- Premières vues sur l'avant-projet de réforme du droit de la vente et de l'échange, par Laurent Leveneur • p. 114
- Regards critiques sur le bail dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux, par Nathalie Blanc • p. 121
- La location, aussi dénommée bail, par Jean-Baptiste Seube • p. 126
- Observations sur le contrat d'entreprise dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux, par Marie Leveneur-Azémar • p. 130
- Le contrat d'entreprise, par Pascal Puig • p. 135
- La réforme, le droit de la consommation et le droit de la distribution, par Romain Loir • p. 139

RDC200x4

REVUE DES CONTRATS 3 - SEPTEMBRE 2022 97

Revue de droit des Contrats, Lextenso, sept. 2022, pp. 97-146.

dir. Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Jean-Baptiste SEUBE et Pascal PUIG.

PUBLICATION DU RAPPORT LA PLACE DE LA COUTUME À MAYOTTE

NOV. 2022

Dir. Élise RALSER, Hugues FULCHIRON, Aurélien SIRI et Étienne CORNUT

Le rapport final de la recherche sur « La place de la coutume à Mayotte », à laquelle le CRJ a participé, vient d'être publié sur le site de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice. C'est là l'aboutissement de plusieurs années d'un travail pleinement collectif qui contribuera au rayonnement régional et national de notre laboratoire. Merci encore à tous ceux qui ont contribué à celui-ci (ou qui l'ont soutenu) !

AUTRES PUBLICATIONS SIGNALÉES

INSULARITÉ ET INTÉGRATION DANS L'UE , ACTES DE LA JOURNÉE JEUNE RECHERCHE DU RÉSEAU DES AMIS EUROPÉENS TENUE À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX LE 10 DÉCEMBRE 2021

Revue de l'Union européenne, Juillet-Août 2022, n° 660

Contributions d'Hélène PONGÉRARD-PAYET, de Stéphanie PARASSOUMARANAÏK, de Loïc PEYEN, de Quentin GOASDUFF notamment.

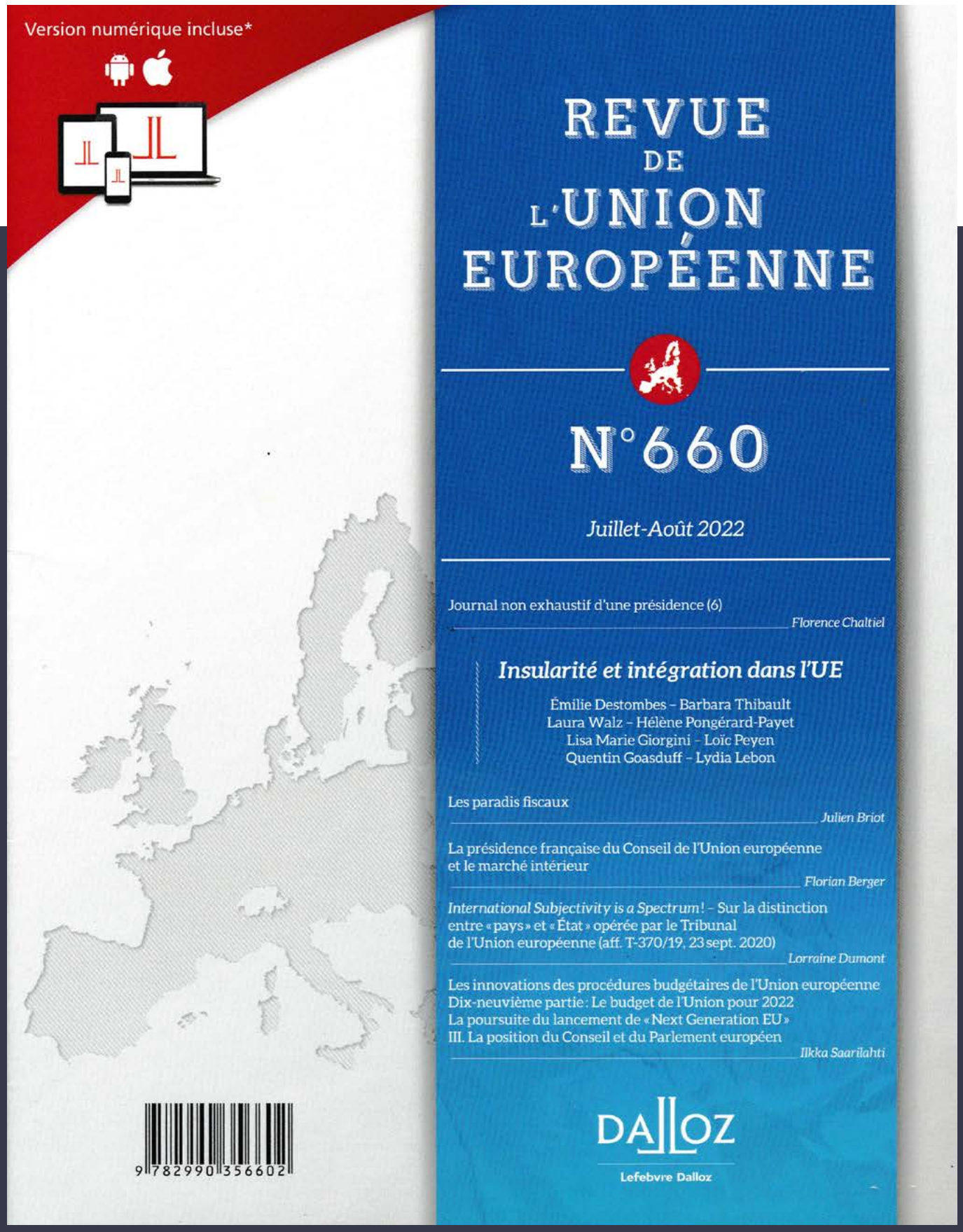

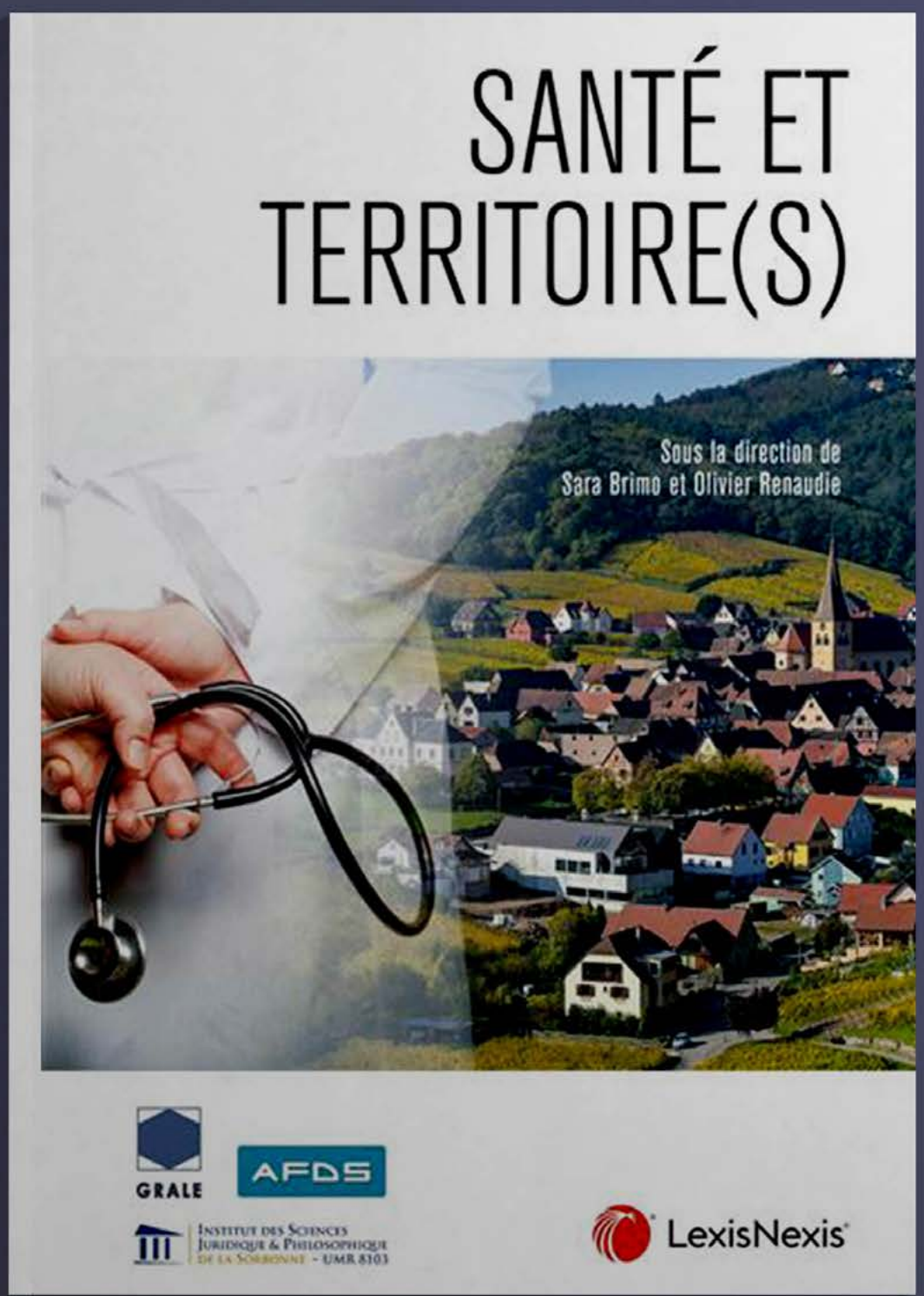

O. DUPERE, "LA GARANTIE CONSTITUTIONNELLE DE LA « PROTECTION DE LA SANTÉ » À L'ÉGARD DES POPULATIONS D'OUTRE-MER"

Analyse critique d'une interprétation constitutionnelle fondatrice de la Cour des comptes », in l'ouvrage collectif Santé et Territoires (sept./oct. 2022)

Cet ouvrage est le fruit d'un projet dirigé par Sara BRIMO et Olivier RENAUDIE (Pr Droit public de Paris I Panthéon-Sorbonne), dans le cadre du GRALE (Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe), de l'AFDS (Association Française de Droit de la Santé) et le ISJPS (Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne - UMR 8103).

O. PROVINI et D. DESCHAMPS,

« Les politiques publiques de l'emploi aux prises avec les relations de clientèles : le cas des contrats aidés à La Réunion »,

LES CAHIERS D'OUTRE-MER, 2022, VOL. 75, N° 286, P. 271-299.

J. COLOM,

« La constitution Westminstérienne de Maurice, 'new' Commonwealth, à l'épreuve de la protection des minorités »,

IN MÉLANGES ANDRÉ ROUX, ED DALLOZ, NOVEMBRE 2022.

O. PROVINI, D. DESCHAMPS et L. GIRAUD,

« Les politiques publiques de l'emploi dans les fils du clientélisme politique : le gouvernement de La Réunion et de ses quartiers populaires »,

POLITIX, ACCORD DE PUBLICATION SOUS RÉSERVES DE MODIFICATIONS.

O. PROVINI et D. DESCHAMPS,

« Les enjeux de la gouvernance en Outre-mer : l'exemple des politiques publiques de la ville et de l'emploi à La Réunion »,

PAPIERS DE RECHERCHE AFD / RESEARCH PAPERS, À PARAÎTRE.

ON EN PARLE … LE DICTIONNAIRE JURIDIQUE DES OUTRE-MER À L'HONNEUR

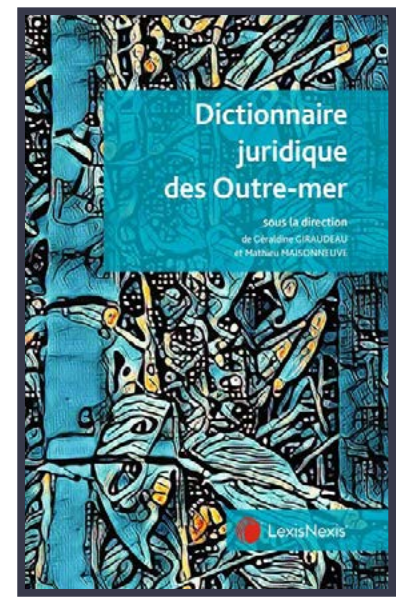

15 NOVEMBRE 2022

Le 15 novembre, à l'initiative du bureau du financement et du développement économique des outre-mer, un événement était organisé au MINEFI autour du Dictionnaire juridique des outre-mer, en présence de ses deux co-directeurs de cette œuvre collective, le Professeur Géraldine GIRAUDEAU (Université Paris-Saclay) et le Professeur Mathieu MAISONNEUVE (Université d'Aix-Marseille, Membre associé du CRJ). Ils étaient accompagnés de Manuel TIRARD, maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre, spécialiste de finances publiques, et de Matthieu BUCHBERGER, maître de conférences à l'Université Paris 2, ancien membre de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

CE FUT L'OCCASION DE PRÉSENTER LE DICTIONNAIRE AU PUBLIC PRÉSENT, D'ÉCHANGER SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS ULTRAMARINS, MAIS AUSSI DE RENDRE HOMMAGE AU TRAVAIL DES QUELQUES 94 CONTRIBUTEURS SANS QUI CE DICTIONNAIRE DE TYPE ENCYCLOPÉDIQUE, PREMIER OUVRAGE JURIDIQUE GLOBAL CONSACRÉ AUX OUTRE-MER, N'AURAIT PU VOIR LE JOUR

Parmi eux, nombreux sont les membres ou les anciens membres du CRJ :

- Tristan Aoustin (Guyane ; orpaillage)
- Clotilde Aubry de Maromont (multiculturalisme)
- Rémi Barrué-Belou (Clipperton ; fédéralisme ; péréquation)
- Didier Blanc (action extérieure ; association ;
- François Cafarelli (égalité réelle) ;
- Mathieu Carniama (Constitution de la IVe République/Union française ; populations d'outre-mer ; préférence locale)
- Delphine Connes (code noir ; engagisme) ;
- Fleur Dargent (assises de l'outre-mer ; CREFOM) ;
- Olivier Dupéré (bassin maritime ultramarin ; Convention de Nairobi ; départementalisation ; volcanisme) ;
- Grégory Kalflèche (habitat insalubre et indigne ; schéma d'aménagement régional) ;
- Julie Lassalle (La Réunion) ;
- Romain Loir (exclusivité) ;
- Mathieu Maisonneuve (centre des intérêts matériels et moraux ; combats de coqs ; domaine public ; fédérations et ligues sportives) ;
- Maryam Mamodjie-Omarjie (sucre) ;
- Alexandre Mangiavillano (octroi de mer) ;
- Victor Margerin (délais en procédure civile ; outre-mer espagnol) ;
- Ferdinand Melin-Soucramanien (préface) ;
- Eric Naim-Gesbert (environnement ; patrimoine mondial) ;
- André Oraison (Iles Eparses) ;
- Stéphanie Parassouramanaik (différenciation) ;
- Loïc Peyen (biopiraterie ; cyclones, ouragans et typhons ; requins ; TAAF) ;
- Hélène Pongérard-Payet (Saint-Barthélemy ; Saint-Martin) ;
- Rémi Radiguet (énergie ; forêts ; plan de convergence) ;
- Elise Ralser (citoyenneté(s)) ;
- Faneva Tsiadino Rakotondrahaso (PTOM ; RUP) ;
- Josselin Rio (amendement Virapoullé ; continuité territoriale ; élections ; Wallis-et-Futuna) ;
- Laurent Sermet (Commission de l'océan Indien) ;
- Aurélien Siri (justice cadiale) ;
- Laura Varaine (indivision successorale ; loi Lamine-Gueye) ;
- Agnès Vidot (COM ; DROM ; enfants de la Creuse) ;
- Tassadit Yassa (piraterie maritime ; small business act) ;
- Anne-François Zattara (adaptation ; économie bleue ; expérimentation).

L'ÉCHO DU CRJ N°10

AGENDA DU 1ER SEMESTRE 2023

POURSUITE DES SÉMINAIRES DE POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE LES POLITIQUES PUBLIQUES À LA RÉUNION : GOUVERNER L'ULTRAPÉRIPHÉRIE

Dir. Damien DESCHAMPS et Olivier PROVINI, MCF en Science politique

Du 23 au 26 mai 2023 : Séminaire Politiques publiques et clientélisme politique

Mission et invités :

- Jean-Louis BRIQUET, directeur de recherche au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CESSP-CNRS), Université Paris
- Cesare MATTINA, enseignant-chercheur au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES-CNRS), Université Aix-Marseille

Programme provisoire

24/05, matinée : Les politiques publiques aux prises avec le clientélisme, chantiers en cours et nouvelles questions

24/05, après-Midi : Les contraintes de l'enquête sur le clientélisme et les politiques publiques

26/05, matinée : Atelier d'écriture, avancement du numéro collectif et thématique de la Revue Internationale de Politique Comparée « Les politiques publiques dans les fils du clientélisme politique : regards croisés ».

COLLOQUE CONSACRÉ AU 10ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 17 MAI 2013

LE 17 MAI 2023

Dir. Céline KUHN et Cathy POMART, MCF HDR en droit privé, Université de La Réunion

La loi n°2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a dix ans. La France est ainsi devenue le 9ème pays européen et le 14ème pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. La notion d'époux n'est plus associée à une conception hétérosexuelle de l'union matrimoniale, tous les couples ont accès au mariage, sans distinction ni limite fondée sur les sexes de ses membres. On parle désormais d'époux 1 et d'époux 2, le terme étant devenu un mot neutre d'un point de vue genré. Ce changement de paradigme intervenu dans le droit du mariage a impacté de nombreuses autres branches du Droit telles que la filiation, l'état des personnes, le droit patrimonial de la famille mais aussi les droits et libertés fondamentaux.

La nouvelle rédaction de l'article 143 du Code civil : « Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe », montre que la référence au sexe n'est pas complétement abandonnée. Elle est toujours prise en compte mais ne saurait fonder l'interdiction au mariage. La nuance est importante.

La manifestation organisée le 17 mai 2023, le jour même de l'anniversaire du texte, a l'ambition d'analyser et de décrypter le mouvement initié par cette loi et ses répercussions aujourd'hui. Quelle est la place entre le donné et le construit en Droit des personnes et de la famille ?

Cette interrogation servira de fil conducteur aux différentes interventions de cette journée et permettra d'ouvrir les débats avec la salle que nous souhaitons, riches et fructueux.

L'ÉCHO DU CRJ N°10

PARTENARIATS

CONCOURS DE MÉMOIRES 2022 ORGANISÉ PAR LA LEXOI

Le Centre de Recherche Juridique est partenaire de ce concours annuel organisé par la LexOI avec le soutien de la Direction de Relations Internationales de l'Université de La Réunion et de la Faculté de Droit et d'Économie.

CONCOURS DE MÉMOIRES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE LA ZONE OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR

Université catholique de Madagascar - Faculté des sciences sociales
Département « Droit et Sciences politiques »
Mitantsoa Nampoina ANDRIANAVONY
La conservation de la biodiversité par le principe de prévention à Madagascar

Université de Antananarivo - Faculté de droit et des sciences politiques
Manampisoa Holinirina RAKOTOMAMONJY
La protection des consommateurs des crédits bancaires à Madagascar

MAURICE

Université de Maurice - Faculty of Law & Management
ex-aequo

Trisha AUCKLOO
Fintech on the move: a critical analysis of the regulatory framework for fintech in Mauritius

Dickshay Jackdeo MOOLOO
To what extent does the defence of insanity fits into the Criminal Justice System of Mauritius ?

MOZAMBIQUE

Université Eduardo Mondlane de Maputo
Faculté de Droit
Lúcia José CHAGUALA
Da (IN) constitucionalidade do regime jurídico da remuneração na acumulação e substituição de funções na lei do trabalho

Les lauréats verront leurs travaux publiés à la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI).

CONCOURS DE MÉMOIRES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE LA ZONE OCÉAN INDIEN

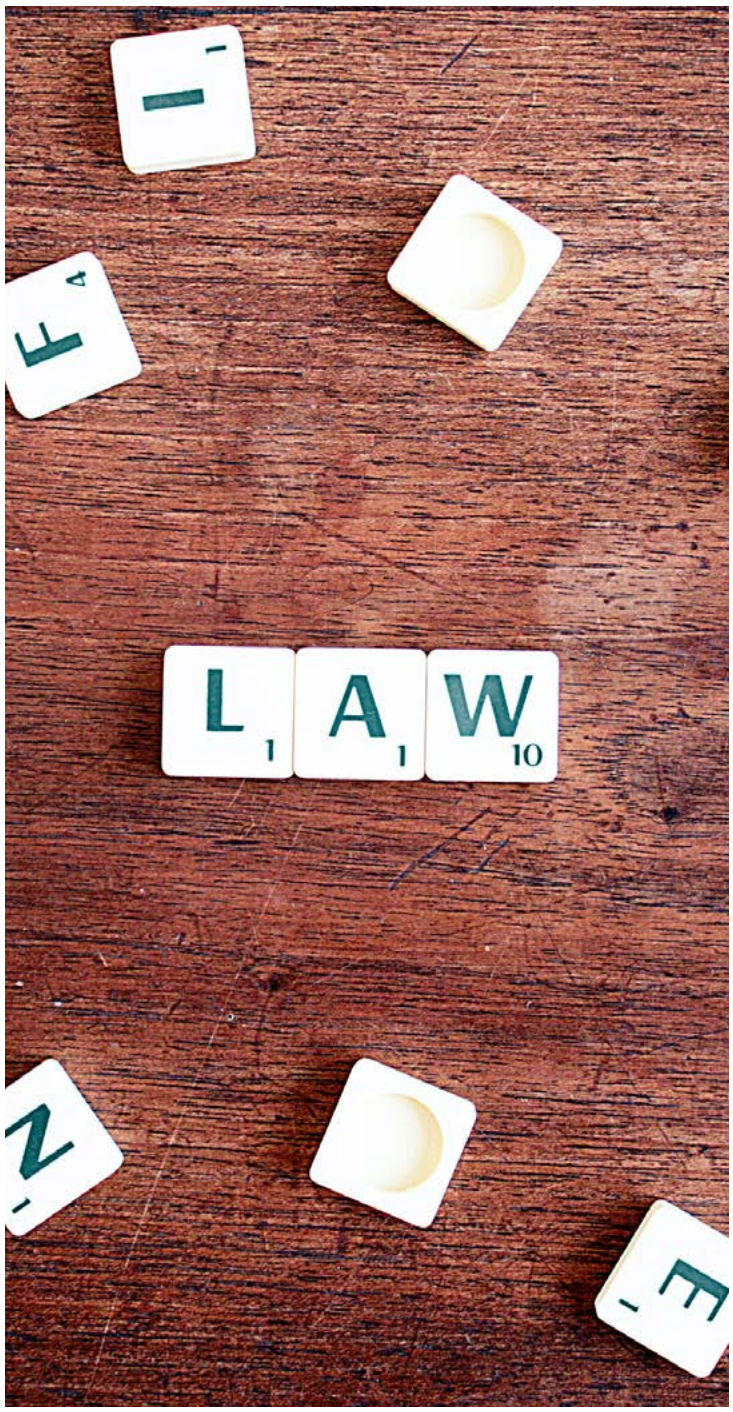

MEILLEUR MÉMOIRE DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE DROIT CIVIL MAURICIEN, 4ÈME PROMOTION 2020-2022 :

Dir. Jean-Baptiste SEUBE, Pr de droit privé

Université de La Réunion

Ce diplôme Universitaire de l'Université de La Réunion, délocalisé à l'Ile Maurice avec le soutien de l'IJLS (*Institute of Judicial and Legal Studies*), est dirigé par le Pr. Jean-Baptiste SEUBE.

La République de Maurice dispose d'un droit mixte (mi *Civil law*, mi *Common law*). La plupart des juristes mauriciens sont cependant formés dans des pays de *Common Law* et ignorent assez largement les dispositions et les méthodes de raisonnement de *Civil Law*.

Le DU, soutenu par l'Ambassade de France, offre à des professionnels mauriciens intéressés les bases et les notions fondamentales du droit civil : droit des personnes et de la famille, obligation, responsabilité, contrats spéciaux, sûretés, lecture d'un arrêt de la Cour de cassation... Il se déroule sur deux ans et il suppose la production d'un mémoire en droit civil mauricien. Ouvert depuis huit ans, le DU vient de clôturer les délibérations de sa 4ème promotion. Elle était composée d'avocats, de magistrats, de membres du parquet, de notaires. La 5ème promotion débute présentement (2022-2024).

Le DU jouit d'une excellente réputation à l'Ile Maurice et organise chaque année des manifestations scientifiques qui connaissent un grand succès.

La lauréate du concours du meilleur mémoire pour la 4ème promotion est

Madame Imaan Hajrah BUNDHUN-PUDDOO
Son mémoire porte sur *L'application de la Convention de la Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants de 1980. Une analyse du point de vue du praticien mauricien.*

Le présent mémoire aura les honneurs d'une publication à la RJOI.